

AFFAIRE N° 77

CONVENTION ENTRE LA S.E.M. AMENAGEMENT/CONSTRUCTION  
ET LA COMMUNE POUR L'ETUDE PREALABLE A LA REALISATION  
D'UN PARKING SITUE SQUARE LECONTE DELISLE

Gabriel ARMOUDOM donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous avez décidé la création d'une Société d'Economie Mixte chargée des opérations d'aménagement et de construction, dans le cadre des orientations de la politique municipale.

Afin de permettre à cette société de démarrer la mise en oeuvre de ses activités, je vous demande de m'autoriser à conclure avec elle, comme le prévoit la loi, une convention de concession lui donnant mandat de réaliser pour notre compte une étude préalable (étude financière et étude d'impact notamment) d'un parking situé Square Leconte Delisle.

Cette action s'inscrit dans le cadre des priorités d'aménagement exprimées dans le projet de Contrat de Ville pour apporter des solutions concrètes aux problèmes de circulation et de stationnement du Centre-Ville.

Je vous précise que la mise en oeuvre de chacune de ces concessions fera l'objet d'un programme, d'un budget prévisionnel et d'une durée, dont le contenu sera soumis à une prochaine séance du Conseil Municipal.

En outre, seront précisées les conditions de la concession de l'exploitation de ce parking par la S.E.M. chargée de la gestion de ce type d'équipement.

Michel CHAN-LIAT quitte la salle à 16 H 07.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

\*

\*

\*